



CSC

BÉNIN

AVRIL 2016

VERSION
DÉFINITIVE



TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	2
2. Cibles stratégiques communes	3
2.1. Description des cibles stratégiques communes	3
- Cible 1: Assurer une démocratie participative au sein de laquelle la société civile interagit avec les autorités, dans un contexte de bonne gouvernance, en vue d'un développement durable basé sur les valeurs de paix, de justice et de respect des droits de l'homme.	
- Cible 2: Améliorer la qualité, la disponibilité et l'accessibilité (financière, géographique et culturelle) des soins de santé pour tous.	
- Cible 3: Assurer l'accès pour tous, la gestion et l'utilisation durable, équitable et participative de l'eau potable et de l'assainissement.	
- Cible 4: Contribuer à un développement rural respectueux de l'environnement et basé sur le modèle de l'agriculture familiale, garantissant la sécurité alimentaire et permettant aux femmes et aux hommes de vivre dignement de leurs activités rurales et agricoles.	
- Cible 5a: Améliorer l'accès, la qualité et l'équité de l'enseignement à tous les niveaux (du maternel au supérieur), des possibilités d'apprentissage et de la culture.	
- Cible 5b: Garantir et améliorer l'accès à la connaissance, améliorer la qualité de la recherche académique et stimuler l'innovation par le renforcement des capacités locales afin de contribuer au développement.	
- Cible 6: Renforcer les capacités des populations béninoises à subvenir à leurs besoins et à accéder à leurs droits fondamentaux grâce à la promotion d'une approche d'économie sociale centrée sur l'humain et sans discrimination.	
- Cible 7: Aspects transversaux à toutes les thématiques, dans l'optique de contribuer à la construction d'une société béninoise démocratique, où chaque citoyen – hommes, femmes et enfants – a accès à ses droits fondamentaux et à une vie digne et épanouie, dans un environnement préservé.	
2.2. Argumentation sur base de la pertinence au développement	11
3. Engagements en matière de complémentarités et synergies.....	19
4. Liste des abréviations	23

1. INTRODUCTION

Contexte

Ce Cadre stratégique commun (CSC) Bénin se base sur l'Analyse de contexte commune (ACC) Bénin approuvée par le ministre de la coopération au développement, M. De Croo, fin décembre 2015. Les éléments suivants se retrouvent dans cet ACC et ne sont donc pas repris ici : analyse de contexte¹ ; analyse des acteurs pertinents² ; analyse des risques³ ; identification d'opportunités de complémentarités et synergies entre organisations⁴ ainsi que la description de la manière dont l'ACC a été élaborée, en particulier les éléments permettant de constater la participation des organisations accréditées et de leurs partenaires locaux⁵.

Par rapport au contexte décrit dans l'ACC, la principale évolution concerne l'élection d'un **nouveau Président**. Pour rappel, la Constitution interdisait au Président Thomas Boni Yayi de se représenter après deux mandats. Les élections présidentielles se sont déroulées sans incident en mars 2016. Au terme des deux tours, le Premier Ministre sortant, Lionel Zinsou, a admis sa défaite face à l'homme d'affaires Patrice Talon, qui a prêté serment le 6 avril dernier.

Méthodologie

Les participants avaient pris connaissance de différents **documents cadres et stratégiques** lors de la réalisation de l'ACC, notamment le Programme indicatif de coopération 2013-2017 pour le Bénin.

Sous le « leadership » d'Iles de Paix, **26 OSC/AI** ont participé à ce cadre stratégique commun. La liste des participants se trouve en annexe. Pour la réalisation de ce CSC, la méthodologie suivie est celle proposée par les coupes dans le manuel distribué en février 2016. De **nombreux échanges** entre les acteurs impliqués dans l'exercice ont eu lieu tout au lieu de la rédaction du CSC. Des contacts ont également été établis avec le **bureau de la coopération au développement** de l'Ambassade de Belgique à Cotonou. Une **réunion** rassemblant les membres du CSC Bénin s'est tenue à Bruxelles en mars. Quant aux **partenaires locaux**, ils ont été largement consultés par les OSC/AI au cours du processus et le travail est en cours en étroite collaboration avec eux pour la formulation des futurs programmes DGD. Par ailleurs, nous référons à l'ACC Bénin dans lequel les partenaires ont été directement impliqués, notamment lors de l'atelier organisé à Cotonou.

Il est important de souligner que le cadre légal n'était pas publié ni au moment du lancement du processus (le 8 février 2016) ni au moment de finaliser le CSC à ce jour (20 avril 2016).

Remarques

- a) L'ACC Bénin a déjà fait référence à l'**ACC Travail décent**. Le cadre stratégique commun sur ce thème sera décrit dans le CSC Travail décent. Les engagements de complémentarité et synergie entre les OSC/AI du CSC Travail décent et participants du CSC Bénin seront décrits dans le chapitre 3 de ce CSC ainsi que dans le CSC Travail décent. Dans ce sens, le CSC Bénin et ce CSC thématique sont complémentaires et doivent être lus ensemble.
- b) Les ACNG actives dans la réalisation de ce CSC développent aussi des **actions en Belgique**. Dès lors, leurs partenariats et leurs actions Sud ont des impacts dans leurs approches Nord ; ceux-ci alimentant et « légitimant » ce qui se fait en Belgique.
- c) Le CSC présente la stratégie commune des OSC/AI pour le prochain programme DGD 2017-2021. Il n'intègre pas la stratégie commune des OSC/AI mise en œuvre dans le cadre d'**autres programmes**, et particulièrement dans le cadre du programme d'appui multisectoriel à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'Atacora, qui est cofinancé par le **Fonds Belge pour la Sécurité Alimentaire** et dont la mise en œuvre implique la CTB et plusieurs OSC (LD, Protos, IdP, ADG, CRB). Nous renvoyons au dossier de financement dudit programme pour une information détaillée sur les cibles stratégiques communes et sur les synergies qui sont d'ores et déjà mises en œuvre.

¹ Voir ACC chapitre 3, pages 10 et suivantes.

² Voir ACC chapitres 4, 5 et 6, pages 29 et suivantes.

³ Voir ACC chapitre 9, pages 91 et suivantes.

⁴ Voir ACC chapitre 10, pages 97 et suivantes.

⁵ Voir ACC chapitre 1, pages 3 et suivantes.

2. CIBLES STRATÉGIQUES COMMUNES

2.1. Description des cibles stratégiques communes

CIBLE STRATÉGIQUE COMMUNE 1		Assurer une démocratie participative au sein de laquelle la société civile interagit avec les autorités, dans un contexte de bonne gouvernance, en vue d'un développement durable basé sur les valeurs de paix, de justice et de respect des droits de l'Homme.
Approches (contributions)		OSC/AI participants
1A	Renforcer les capacités (de conception, d'exécution et de recherche-évaluation) des pouvoirs publics en charge de la décentralisation, de la justice, du respect des droits de l'Homme, de la pacification et prévention-résolution des conflits.	ARES, IAP, UVCW, Plan Belgique, Protos, HI, VVSG
Approches en matière de gouvernance et décentralisation		
1B	Mener des actions de plaidoyer envers les autorités supra-locales en faveur de la consolidation de la décentralisation (transfert des moyens associés aux compétences décentralisées).	UVCW, Plan Belgique, Protos, VVSG
1C	Renforcer les capacités des autorités décentralisées et de leurs services administratifs et techniques dans les domaines suivants <i>notamment</i> : <ul style="list-style-type: none"> - leur connaissance des textes de la décentralisation et de leur rôle ; - la levée de fonds (fiscalité locale et montage de projets) ; - la communication, la redevabilité et la transparence envers la société civile et le travail en collaboration avec celle-ci ; - leurs capacités techniques et opérationnelles dans les différents domaines de compétences décentralisées ; - la mise en œuvre d'actions de plaidoyer. 	ARES, IAP, Louvain Coopération, UVCW, DBA, Plan Belgique, Protos, VVSG
1D	Informar les populations et organisations de la société civile (OSC) quant à leurs droits et devoirs dans le contexte de la décentralisation au Bénin (appropriation sociale et politique de la décentralisation).	IAP, UVCW, HI, Plan Belgique, Protos, VVSG
1E	Appuyer les populations (notamment les femmes) et les OSC (y compris les acteurs culturels) pour qu'elles renforcent leur implication dans l'orientation du développement local (notamment au travers des espaces de concertation et des plans de développement communaux) ainsi que dans leur rôle de vigilance citoyenne .	IAP, Louvain Coopération, CEC, HI, Plan Belgique, Protos, Africalia
Approches en matière de justice, droits de l'Homme et droits de l'enfant		
1F	Renforcer les capacités des individus, communautés et OSC en matière de défense des droits de l'Homme et de protection des groupes vulnérables (notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées), y compris le renforcement des capacités des enfants à lutter pour leur propre protection.	Plan Belgique, Louvain Coopération, HI, Protos, CRB

1G	Promouvoir un environnement qui protège chacun, et en particulier les enfants et les femmes, contre les violences basées sur le genre .	Plan Belgique
1H	Mener des actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour renforcer le système national et le cadre juridique des droits de l'Homme et de protection de l'enfance.	Plan Belgique, HI
1I	Améliorer la qualité et l'accessibilité de la justice (notamment dans les zones rurales) et renforcer les capacités des OSC à faire du monitoring de la justice et des services pénitentiaires afin de prévenir les violations des droits humains , de les dénoncer et de rendre les autorités redevables.	Plan Belgique

CIBLE STRATÉGIQUE COMMUNE 2	Améliorer la qualité, la disponibilité et l'accessibilité (financière, géographique et culturelle) des soins de santé pour tous.	
Approches (contributions)		OSC/AI participants
2A	Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques des pouvoirs publics et des services déconcentrés et décentralisés en matière de santé afin d'améliorer la gouvernance du secteur.	ARES, Louvain Coopération, MSV, CDE-B, HI, Memisa, IMT, APEFE
2B	Plaider pour et appuyer le développement d'un système de soins de santé de qualité plus performant et accessible à tous (notamment au niveau de l'assurance maladie universelle ⁶ , de la couverture en ressources humaines et infrastructures sanitaires ou encore du recours aux nouvelles TIC (e-Health)).	Louvain Coopération, MSV, CDE-B, HI, Memisa, APEFE
2C	Améliorer la couverture en infrastructures sanitaires ainsi que l'environnement technique et sanitaire des hôpitaux , dans le respect de l'environnement .	IRSNB-CEBioS, MSV, CDE-B, Memisa, IMT, APEFE, CRB
2D	Améliorer la qualité des soins de santé par le renforcement des compétences des ressources humaines en santé (RHS) , notamment par (i) le renforcement de la formation initiale, (ii) le renforcement de la formation continue et de formations spécifiques (en nutrition notamment), (iii) l'ouverture de nouvelles filières et de nouveaux instituts de formation.	ARES, MSV, CDE-B, Memisa, IMT, APEFE
2E	Renforcer les capacités de sensibilisation (promotion de bonnes pratiques), de suivi et de prise en charge en matière de santé ⁷ et de nutrition des acteurs communautaires pertinents (relais communautaires, volontaires, etc.) pour rapprocher les connaissances et services des communautés.	Louvain Coopération, CDE-B, HI, DBA, Memisa, CRB, MdM, APEFE
2F	Mener des actions de sensibilisation relatives à divers problèmes de santé ⁸ (y compris la sécurité routière), à la nutrition et aux mécanismes de solidarité et d'équité, auprès des communautés (notamment les femmes).	HI, DBA, Memisa, Plan Belgique, Protos, CRB, MdM, APEFE

⁶ Voir plus de détails dans l'ACC, notamment pages 28 et 46.

⁷ Voir le chapitre 3 de l'ACC pour plus de détails sur les principaux problèmes de santé au Bénin.

⁸ Voir le chapitre 3 de l'ACC pour plus de détails sur les principaux problèmes de santé au Bénin.

2G	Renforcer la participation des OSC et des communautés (notamment les femmes) et leurs capacités à influencer les centres de décision et à favoriser l'émergence de structures issues des besoins, de la culture et des valeurs des populations, en vue d'une meilleure accessibilité et durabilité des services.	Louvain Coopération, HI, Memisa, Plan Belgique, CRB, MdM, APEFE
2H	Apporter un soutien aux coupoles d'OSC dans le secteur de la santé ⁹ et aux acteurs sanitaires du secteur public .	Louvain Coopération, MSV, Memisa, IMT, MdM, APEFE
2I	Renforcer le dialogue et la collaboration (i) entre les différentes parties prenantes du secteur de la santé à tous les échelons de la pyramide sanitaire (« partenariat pour la santé ») et (ii) entre le secteur de la santé et les autres secteurs/disciplines ayant un impact sur la santé des populations ¹⁰ .	Louvain Coopération, CDE-B, HI, Memisa, MSV, CRB, MdM, Plan Belgique, APEFE
2J	Appuyer les actions de réduction des risques de catastrophe et de préparation aux catastrophes afin de limiter leur impact sanitaire, et renforcer les capacités de résilience des communautés.	CRB, Plan Belgique

CIBLE STRATÉGIQUE COMMUNE 3	Assurer l'accès pour tous, la gestion et l'utilisation durable, équitable et participative de l'eau potable et de l'assainissement.	
Approches (contributions)		OSC/AI participants
3A	Collaborer avec les administrations publiques et les services déconcentrés afin de veiller au respect du cadre légal et de leur permettre de jouer leur rôle d'assistance-conseil aux communes.	Protos
3B	Appuyer la maîtrise d'ouvrage communale .	Protos
3C	Mener des actions de plaidoyer auprès des autorités nationales et locales , et les appuyer, pour défendre les intérêts et besoins des usagers, ainsi qu'une gestion durable, équitable et participative.	IRSNB-CEBioS, Protos
3D	Appuyer le développement institutionnel et le renforcement des capacités (notamment au niveau technique et en matière de plaidoyer) de la société civile, des autorités locales et du secteur privé .	IAP, ARES, Louvain Coopération, DBA, ADG, Protos
3E	Appuyer l' articulation des acteurs impliqués (société civile, autorités, secteur privé, usagers).	Protos
3F	Chercher des réponses innovatrices pour les défis du secteur par la recherche, la recherche-action et la gestion de connaissances .	ARES, Louvain Coopération, ADG, IRSNB-CEBioS, Protos
3G	Développer des modèles de gestion innovants .	ARES, Protos

⁹ Voir page 84 de l'ACC Bénin.

¹⁰ Notamment avec le secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le secteur de l'eau potable, hygiène et assainissement (cf. Concept One Health), voir ACC Bénin page 86.

3H	Mener des interventions de promotion de l' hygiène et d'éducation à l' environnement, à la gestion des déchets et à la préservation des ressources en eau.	Protos, CRB
3I	Contribuer à la construction et à la réhabilitation d'ouvrages d'eau potable et d'assainissement.	Louvain Coopération, DBA, Protos, CRB
3J	Contribuer à la préservation des ressources naturelles et à l'adaptation aux effets du changement climatique par une approche « Gestion intégrée des ressources en eau » (GIRE) ¹¹ et par la conservation et sensibilisation à la biodiversité.	IAP, Louvain Coopération, DBA, ADG, IRSNB-CEBioS, Protos

CIBLE STRATÉGIQUE COMMUNE 4	Contribuer à un développement rural respectueux de l'environnement et basé sur le modèle de l'agriculture familiale, garantissant la sécurité alimentaire et permettant aux ménages de vivre dignement de leurs activités rurales et agricoles.	
Approches (contributions)		OSC/AI participants
4A	Renforcer les capacités des services agricoles et de l'élevage aux niveaux communal, départemental et régional , en phase avec l'agriculture familiale (élaboration de plans de développement agricoles, formations techniques et institutionnelles, sécurisation foncière, mise en place et fonctionnement d'espaces de concertation, etc.).	ARES, IAP, VECO, Louvain Coopération, DBA, OWW
4B	Mener des actions de plaidoyer auprès des autorités nationales et locales pour la mise en place de politiques et dispositifs adaptés aux besoins et préoccupations des acteurs du secteur rural.	VECO
4C	Renforcer les capacités des OSC, notamment les organisations paysannes (OP) , sur les plans identitaires, organisationnels et opérationnels ainsi que dans le domaine de la capitalisation, du plaidoyer et de la défense des intérêts de leurs membres.	IAP, VECO, Louvain Coopération, DBA, ADG, OWW, IdP
4D	Améliorer l' accès des producteurs (y compris les femmes), et de leurs organisations, aux infrastructures, aux intrants, aux techniques de (post-)production et de gestion de la fertilité des sols – y inclus les formations et l'expertise techniques – et aux financements , en se basant sur l'agriculture familiale et l'agro-écologie.	VECO, Louvain Coopération, CODEART, DBA, ARES, IAP, ADG, Protos, CRB, OWW, IdP
4E	Renforcer l' insertion avantageuse des producteurs et autres acteurs de la chaîne de valeur (y compris les femmes) et de leurs organisations dans les chaînes de valeur à toutes les étapes (incluant les nouvelles technologies), et promouvoir une post-production et des circuits de commercialisation (incluant l'accès aux marchés régionaux et internationaux) ayant des impacts positifs d'un point de vue économique, social et environnemental.	VECO, Louvain Coopération, CODEART, DBA, ADG, CRB, OWW, IdP
4F	Faciliter la recherche-action et les études ainsi que la gestion, l'échange et la diffusion de connaissances entre acteurs du monde rural pour stimuler l'innovation, susciter des mécanismes d'essaimage et assurer la durabilité des projets.	ARES, IAP, VECO, Louvain Coopération, DBA, Protos, OWW, IdP, ADG

¹¹ Voir ACC Bénin, page 85.

4G	<p>Mettre en place des mesures et collaborer avec les communautés pour renforcer la capacité de résilience des populations face aux changements climatiques, <i>notamment</i> par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une gestion optimale des stocks de produits agricoles et de l'eau pour la production agricole et l'élevage ; - la diffusion de techniques adaptées et respectueuses de l'environnement en matière de production et de gestion de la fertilité des sols ainsi que de gestion intégrée des ravageurs et maladies ; - la mise en place de Systèmes communautaires d'alerte précoce/Réponse d'urgence (SCAP/RU) en matière de sécurité alimentaire, et d'actions de plaidoyer pour leur prise en compte à différents niveaux ; - la conservation de la biodiversité (par exemple, au niveau du Parc national de la Pendjari). 	<p>IRSNB-CEBioS, IAP, VECO, Louvain Coopération, DBA, ADG, Protos, CRB, OWW, IdP</p>
----	---	--

CIBLE STRATÉGIQUE COMMUNE 5A	Améliorer l'accès, la qualité et l'équité de l'enseignement à tous les niveaux (du maternel au supérieur), des possibilités d'apprentissage et de la culture.	
Approches (contributions)		OSC/AI participants
5aA	<p>Mener des actions de plaidoyer et appuyer les pouvoirs publics et autorités locales dans les secteurs suivants <i>notamment</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour une meilleure accessibilité financière et géographique de l'enseignement ainsi qu'une augmentation du budget consacré aux infrastructures scolaires ; - pour l'amélioration de la formation technique et pédagogique des enseignants ainsi que de la politique de gestion des ressources humaines dans le secteur de l'éducation ; - pour une meilleure insertion professionnelle et une meilleure adéquation formation-emploi ; - pour la sensibilisation à la biodiversité et au respect de l'environnement dans les écoles. 	<p>ARES, IRSNB-CEBioS, VIA DB, HI, Plan Belgique, APEFE</p>
5aB	<p>Renforcer les capacités et appuyer les autorités, les communes, les OSC et les acteurs communautaires pour l'organisation d'actions de plaidoyer, de suivi des lois et de campagnes de sensibilisation, en vue d'encourager l'accès et le maintien des enfants à l'école (avec un accent sur les filles et les enfants handicapés).</p>	<p>Plan Belgique</p>
5aC	<p>Améliorer l'offre et la qualité de l'enseignement (à tous les niveaux) à travers le renforcement des capacités et des partenariats, en tenant compte du genre et de la durabilité environnementale, <i>notamment</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construction et réhabilitation d'infrastructures scolaires ; - approvisionnement en équipements scolaires, universitaires et de formation (notamment pour assurer les formations techniques) ; - renforcement des capacités des établissements scolaires et des centres de formation en matière de gestion et pilotage des institutions et d'encadrement pédagogique et administratif ; - amélioration de l'adéquation formation-emploi pour une meilleure insertion professionnelle ; - formation technique et pédagogique des enseignants. 	<p>ARES, VLIR-UOS, VIA DB, CODEART, HI, Plan Belgique, APEFE</p>

5aD	Promouvoir une éducation inclusive , particulièrement envers les filles et les enfants handicapés ou avec des besoins spécifiques.	Plan Belgique, VIA DB, MdM, APEFE
5aE	Renforcer les capacités des OSC et acteurs communautaires pour qu'ils soient associés plus étroitement dans la formulation des politiques éducatives et des plans de développement des écoles, en vue de faciliter la responsabilisation de la communauté dans la gestion à long terme du secteur de l'éducation.	IAP, Plan Belgique
5aF	Au niveau de l' enseignement supérieur , renforcer les capacités académiques individuelles par le biais de bourses d'études et l'organisation de cours ciblés intensifs (« short courses »), en tenant compte du genre.	ARES, VLIR-UOS, IMT , IRSNB-CEBioS, CDE-B
5aG	Renforcer les capacités des OSC et acteurs communautaires par l' alphabétisation et par des programmes de formation et d'information continues (post alphabétisation) avec une attention particulière pour les femmes.	Louvain Coopération, MdM
5aH	Renforcer l' apprentissage et l'ouverture aux arts et à la culture au sein-même de l'enseignement et dans les filières de formations professionnelles.	ARES, CEC, Africalia
5aI	Renforcer les capacités des artistes et des organisations culturelles : <ul style="list-style-type: none"> - en matière de plaidoyer pour une meilleure prise en compte de la culture dans les politiques de développement et pour l'établissement d'une politique culturelle à l'échelle nationale ; - sur le plan organisationnel, institutionnel, technique et financier ainsi qu'au niveau de la diffusion de leur travail et de leur rôle de source de créativité, d'innovation, de cohésion sociale et de développement. 	CEC, Africalia

CIBLE STRATÉGIQUE COMMUNE 5B	Garantir et améliorer l'accès à la connaissance, améliorer la qualité de la recherche académique et stimuler l'innovation par le renforcement des capacités locales afin de contribuer au développement.	
Approches (contributions)		OSC/AI participants
5bA	En appui à toutes les cibles du CSC, améliorer les pratiques de recherche (fondamentale et opérationnelle) des institutions d'enseignement supérieur et autres centres de recherche appropriés, à travers le renforcement des capacités et les partenariats en tenant compte du genre et de la durabilité environnementale.	ARES, VLIR-UOS, IMT, IRSNB-CEBioS, APEFE
5bB	Soutenir la vulgarisation, la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche académique.	ARES, VLIR-UOS, IRSNB-CEBioS, IMT, APEFE
5bC	Motiver les acteurs du secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur à promouvoir une approche genre et respectueuse de l'environnement.	ARES, VLIR-UOS, IRSNB-CEBioS, IMT
5bD	Renforcer les capacités individuelles par le biais de bourses d'études pour la recherche en tenant compte du genre.	ARES, VLIR-UOS, IRSNB-CEBioS, IMT

CIBLE STRATÉGIQUE COMMUNE 6		Renforcer les capacités des populations béninoises à subvenir à leurs besoins et à accéder à leurs droits fondamentaux grâce à la promotion d'une approche d'économie sociale centrée sur l'humain et sans discrimination.
Approches (contributions)		OSC/AI participants
6A	Appuyer les pouvoirs publics et les autorités locales pour une meilleure compréhension et prise en compte de la protection sociale et du travail décent.	HI, Plan Belgique, ARES
6B	Mener des actions de plaidoyer en direction des pouvoirs publics pour une meilleure allocation des ressources à la protection sociale et au travail décent, et pour l'élaboration et l'application de politiques en la matière (notamment concernant les droits syndicaux, l'économie informelle, la protection de l'enfant, etc.).	HI, Plan Belgique, ARES
6C	Renforcer les capacités financières, techniques et méthodologiques des communes pour un meilleur développement de l'économie locale (mise en place de cellules d'animation économique locale, réalisation d'infrastructures à différents niveaux, etc.).	IAP, Louvain Coopération, HI, ADG, Plan Belgique
6D	Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des OSC d'économie sociale et leurs faîtières, notamment dans leurs actions de plaidoyer en matière de protection sociale et de travail décent.	Plan Belgique
6E	Accompagner les initiatives entrepreneuriales , en particulier des jeunes et des femmes, en créant un environnement favorable à leur émergence et leur développement (dispositif de production et de transformation-conservation des produits par exemple), y compris dans les domaines de services innovants (industries culturelles notamment).	IAP, VECO, Louvain Coopération, Africalia, HI, DBA, ADG, ARES, Plan Belgique, IdP, MdM
6F	Afin d'améliorer l' accès aux ressources financières pour les paysans et promoteurs de projets, promouvoir des systèmes d'épargne et de crédit adaptés aux besoins des communautés et notamment des femmes.	Louvain Coopération, HI, DBA, Plan Belgique, IdP
6G	Favoriser l'accès des paysans, entreprises locales et entrepreneurs (y compris dans le secteur des services et de la culture) aux facteurs de production et aux marchés .	IAP, VECO, Louvain Coopération, Africalia, HI, DBA, ADG, IdP
6H	Faciliter la recherche-action ainsi que la gestion, l'échange et la diffusion de connaissances entre acteurs de l'économie sociale pour mettre en œuvre des mécanismes d'essaimage et assurer la durabilité des projets.	IAP, VECO, Louvain Coopération, HI, ADG, ARES, DBA, IdP
6I	Promouvoir des modes de production respectueux des ressources naturelles et de l'environnement , notamment pour faire face au changement climatique.	IAP, VECO, Louvain Coopération, DBA, ADG, HI, CRB, IdP

CIBLE STRATÉGIQUE COMMUNE 7		Aspects transversaux à toutes les thématiques ¹² , dans l'optique de contribuer à la construction d'une société béninoise démocratique, où chaque citoyen – hommes, femmes et enfants – a accès à ses droits fondamentaux et à une vie digne et épanouie, dans un environnement préservé.
Approches (contributions)		OSC/AI participants
PROMOUVOIR, DANS LES PROJETS, UNE PRISE EN COMPTE TRANSVERSALE DU GENRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TIC		
7A	Inclure dans les interventions des mécanismes adaptés pour assurer l'inclusion sociale, l'équité et égalité entre les genres .	Tous
7B	Veiller à ce que les interventions accordent une attention particulière à la protection de l'environnement et favorisent l'adaptation et la résilience des populations face aux changements climatiques.	IRSNB-CEBioS, IAP, VECO, Louvain Coopération, VIA DB, CEC, HI, DBA, Memisa, IDP, IMT, ADG, ARES, MSV, Plan Belgique, Protos, VVSG, CRB, IDP, VLIR-UOS, APEFE
7C	Lorsque cela est pertinent, promouvoir le recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que l'innovation.	VECO, VIA DB, CDE-B, CEC, Africalia, DBA, Memisa, ARES, IDP, IMT, ADG, MSV, CDE-B, Plan Belgique, Protos, HI, CRB, IdP, VLIR-UOS, APEFE
PROMOUVOIR DES PARTENARIATS INCLUSIFS ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT AU BÉNIN ET DANS LA RÉGION		
7D	Promouvoir l'articulation et la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans un même secteur (pouvoirs publics, autorités décentralisées, AI, OSC, secteur privé, communautés, autres acteurs internationaux, etc.).	ARES, IAP, VECO, Louvain Coopération, VIA DB, CEC, HI, Memisa, ADG, MSV, CDE-B, Plan Belgique, Protos, VVSG, CRB, IdP, MdM, APEFE
7E	Promouvoir l'articulation et la collaboration entre les différents secteurs .	Louvain Coopération, VIA DB, CEC, HI, Memisa, ADG, MSV, Plan Belgique, Protos, CRB, IdP, MdM, APEFE
7F	Promouvoir les partenariats et la collaboration avec d'autres acteurs au niveau régional (Afrique de l'Ouest).	IMT, ADG, MSV, CDE-B, Africalia, Plan Belgique, HI, MdM, CEC, APEFE

¹² Certains de ces aspects apparaissent déjà à plusieurs reprises dans les cibles précédentes. Néanmoins, il importe de les mentionner également dans une perspective plus transversale dans la mesure où ces approches concernent le développement de la société béninoise dans son ensemble et transcendent les diverses thématiques d'intervention des OSC et AI belges actifs au Bénin.

2.2. Argumentation sur base de la pertinence au développement

2.2.1. CIBLE STRATÉGIQUE COMMUNE 1 : Assurer une démocratie participative au sein de laquelle la société civile interagit avec les autorités, dans un contexte de bonne gouvernance, en vue d'un développement durable basé sur les valeurs de paix, de justice et de respect des droits de l'Homme.

Comme détaillé dans l'ACC¹³, la démocratie béninoise, malgré sa bonne réputation, semble s'arrêter après les élections. La corruption y est largement répandue, la fonction publique très politisée – et régulièrement en grève –, les femmes peu représentées politiquement et l'impunité généralisée. Les OSC sont peu organisées¹⁴ et la décentralisation est peu effective¹⁵, notamment en raison du manque de moyens transférés par le pouvoir central. À cela vient s'ajouter une situation préoccupante en matière de droits de l'Homme, notamment au niveau de la traite des enfants et des conditions de détention.

Face à ces défis de taille, les OSC, les AI et leurs partenaires accordent la priorité au **renforcement des capacités des communautés (avec l'accent mis sur les femmes), des OSC¹⁶ et des autorités décentralisées¹⁷**, et à leur **participation active** dans l'orientation du développement local. La pertinence de cette cible découle de divers éléments :

- elle permet de garantir une réelle appropriation par les acteurs locaux des politiques qui les concernent et des actions entreprises par les acteurs de la coopération non gouvernementale. Ces interventions sont, dès lors, adaptées aux spécificités et aux besoins des populations et plus durables ;
- elle renforce la place et le rôle des femmes dans la société béninoise, dans un contexte où elles n'ont pas encore les mêmes opportunités que les hommes ;
- conformément aux engagements pris au travers de la Convention des Nations Unies relative aux Droits des personnes handicapées¹⁸, elle renforce la place et le rôle des personnes handicapées dans la société béninoise, favorise leur participation citoyenne et le plein exercice de leurs droits ;
- elle implique, de facto, la participation et la collaboration constante avec les organisations partenaires béninoises et avec les populations cibles, dans une optique d'autonomisation ;
- elle contribue à la lutte contre la corruption, l'impunité et la politisation de la fonction publique grâce à un renforcement de la gouvernance et de la transparence au niveau des autorités décentralisées, formées pour rendre des comptes à la population ; et grâce à une société civile davantage impliquée dans l'orientation du développement de la communauté et dans son rôle de « watchdog » ;
- elle répond aux besoins du pays en matière de consolidation de la décentralisation (transfert des compétences et des ressources, pilotage du processus de décentralisation, redevabilité des autorités décentralisées, mobilisation des ressources par ces autorités, etc.¹⁹)
- elle répond au besoin d'appropriation sociale et politique de la décentralisation par les populations à la base ;
- elle permet notamment à la société civile de jouer son rôle en matière de vigilance citoyenne et de plaider pour une amélioration du système judiciaire et du respect des droits de l'homme ;
- elle correspond aux priorités fixées par les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies qui visent à promouvoir des « sociétés pacifiques et inclusives » et à « faire en sorte que le dynamisme,

¹³ Voir ACC Bénin, pages 11-12, 17-18.

¹⁴ Voir ACC Bénin, pages 35-36.

¹⁵ Voir ACC Bénin, pages 37-38.

¹⁶ Voir des pistes concrètes pour le renforcement des OSC au Bénin, pages 36-37 de l'ACC.

¹⁷ Voir des pistes concrètes pour le renforcement des autorités décentralisées au Bénin, pages 39 de l'ACC.

¹⁸ Notamment à l'article 32 qui rappelle aux acteurs de la coopération internationale leurs obligations visant à ce que tout programme de développement soit inclusif et accessible aux personnes handicapées.

¹⁹ Voir plus de détails dans l'ACC Bénin, notamment pages 40-43.

l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions »²⁰. Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer dans la réalisation de ces objectifs mondiaux. En tant que pouvoir public le plus proche des citoyens, les autorités locales disposent de la légitimité démocratique pour développer une politique et des actions locales à cette fin, adaptée au contexte local ;

- elle s'inscrit dans la lignée de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, selon laquelle « toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques »²¹.

2.2.2. CIBLE STRATÉGIQUE COMMUNE 2 : Améliorer la qualité, la disponibilité et l'accessibilité (financière, géographique et culturelle) des soins de santé pour tous.

Comme l'indique l'ACC²², la situation sanitaire au Bénin reste préoccupante et une large frange de la population n'a pas accès à des soins de qualité. Face à cette situation, les acteurs de la coopération intervenant dans le champ de la santé accordent la priorité (i) au renforcement – quantitatif et qualitatif – des **ressources humaines, des équipements et infrastructures** et de la gestion de ceux-ci ; (ii) à l'appui à la **gouvernance** du secteur et à la constitution d'une **couverture sanitaire universelle**, (iii) à l'appui à la **recherche** et (iv) au développement des soins de santé au service des **communautés** en impliquant la société civile. Cette cible, qui s'adresse tant à la gouvernance qu'à la qualité de l'offre et de la demande, est pertinente pour diverses raisons :

- une telle approche adresse un des défis majeurs à relever pour faire progresser les indicateurs de santé dans le pays : l'amélioration de la qualité de l'offre de soins. À cet égard, le renforcement des ressources humaines en santé est un élément crucial²³ ;
- elle s'inscrit, dès lors, dans le cadre des ODD qui préconisent d' « accroître considérablement le budget de la santé et le *recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé* dans les pays en développement »²⁴ ;
- elle permet d'améliorer l'accessibilité financière des soins au Bénin en renforçant la gouvernance dans le secteur et en appuyant la constitution d'un système d'assurance maladie performant et inclusif répondant aux attentes de la population. Elle correspond ainsi aux priorités fixées par les ODD qui visent à « faire en sorte que chacun bénéficie d'une *couverture sanitaire universelle* [...] »²⁵ ;
- elle assure la mise en place de services correspondant aux attentes et besoins des communautés, et améliore ainsi l'accessibilité culturelle des soins, en adoptant une approche communautaire et en mettant l'accent sur la participation des populations à la base ;
- de la sorte, elle améliore également les connaissances, l'appropriation et la responsabilisation des communautés face à leur santé. En particulier, cette approche renforce la place et le rôle des femmes dans la prise en charge des problèmes de santé et nutrition d'elles-mêmes et de leur famille. Elle contribue donc à améliorer, notamment, un des principaux problèmes de santé au Bénin : la santé maternelle et infantile ;
- elle prend en compte la thématique transversale de la protection de l'environnement, mise en exergue, notamment, dans les ODD et la stratégie belge de coopération au développement (en abordant, entre autres, la problématique des déchets des hôpitaux) ;
- en travaillant au développement de la pyramide sanitaire à la base et des zones sanitaires (sans pour autant négliger le haut de la pyramide), elle contribue à résoudre le problème de la mauvaise couverture en infrastructures au niveau périphérique (et donc la mauvaise accessibilité géographique des soins) au Bénin ;

²⁰ Voir Objectif 16 des ODD : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/peace-justice/>

²¹ Article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

²² Voir ACC Bénin, pages 19-21 notamment.

²³ Voir ACC Bénin page 45.

²⁴ Voir Objectif 3 des ODD : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/health/>

²⁵ *Idem*

- elle prend en compte l'insuffisance de la collaboration intra et intersectorielle, de même que le manque de coordination entre les différentes autorités compétentes en matière de santé, en renforçant la gouvernance ainsi que les capacités organisationnelles et institutionnelles de ces acteurs ;
- elle répond aux préoccupations exprimées dans le Programme indicatif de coopération pour le Bénin (PIC) concernant le secteur de la santé²⁶ ;
- elle correspond aux orientations stratégiques du Plan national de développement de la santé béninois (PNDS) 2009-2018 (accès universel aux services de santé et une meilleure qualité des soins; renforcement du partenariat pour la santé; amélioration de la gouvernance et de la gestion des ressources)²⁷, ainsi qu'au plan national d'action sur la Sécurité Routière (2011-2020)²⁸.

2.2.3. CIBLE STRATÉGIQUE COMMUNE 3 : Assurer l'accès, la gestion et l'utilisation durable, équitable et participative de l'eau potable et de l'assainissement.

Comme détaillé dans l'ACC, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Bénin reste largement en-dessous des cibles fixées par les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et les disparités géographiques sont marquées²⁹. Par ailleurs, les maladies hydriques ou dont le vecteur est lié à l'eau constituent la première cause de mortalité au Bénin et entraînent un taux élevé de mortalité infantile. Depuis 2006, la gestion de l'approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement (AEPHA) a été réorientée vers un service public coordonné par la commune. Or, en dépit de la décentralisation, les communes peinent jusqu'à présent à assumer cette compétence³⁰.

Dans ce contexte, les OSC, les AI et leurs partenaires accordent la priorité au **renforcement des capacités** en particulier au niveau des **autorités communales, des usagers de l'eau et du secteur privé** qui doivent pouvoir identifier les problèmes clé, apporter des pistes locales de solution durables et être les acteurs centraux dans toute intervention. Cette cible tire sa pertinence de plusieurs éléments :

- elle participe à la bonne gouvernance et à la maîtrise d'ouvrages communale par les autorités locales et les services techniques, au niveau de la programmation des interventions, de leur mise en œuvre et du dispositif de gestion de l'AEPHA ;
- elle consolide la constitution d'un dispositif participatif et durable au sein duquel la société civile et ses organisations interagissent avec leurs autorités et le secteur privé au niveau communal dans le cadre d'une relation de confiance basée sur la transparence et le dialogue ;
- elle facilite la structuration du secteur privé et son renforcement technique et entrepreneurial, lui permettant d'être mieux outillé pour son rôle dans l'AEPHA ;
- elle permet la participation et l'implication des populations concernées par tous les aspects de l'AEPHA (notamment les femmes et les groupes vulnérables) et contribue, dès lors, à une appropriation des projets par le public cible et une meilleure prise en compte de leurs besoins et attentes. De la sorte, elle correspond aux priorités fixées par les ODD³¹ qui visent à « appuyer et renforcer la *participation de la population locale* à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement » ;

²⁶ Voir Ambassade de Belgique, Bureau de coopération au développement du Bénin, 2012, Dossier de base, Préparation Programme indicatif de coopération (PIC) 2013-2017, résumé exécutif page xv.

²⁷ Voir ACC Bénin page 19.

²⁸ Le nombre de décès par an par accident de la route au Bénin est estimé à plus de 2000 (WHO, 2013, *Global Status Report on Road Safety, 2013*). Cette cible répond aux besoins de la population béninoise en matière de sécurité routière en améliorant la situation des usagers de la route et en contribuant ainsi à réduire le nombre d'accidents.

²⁹ Voir ACC Bénin, pages 21-22 notamment.

³⁰ Plusieurs éléments explicatifs de cette situation peuvent être avancés : (i) le mandat effectif et le financement correspondant ne sont que lentement transférés par le pouvoir central, et (ii) beaucoup de communes ont des capacités limitées tant au niveau des compétences techniques, de logistique ou du personnel (voir ACC Bénin, pages 21 et 48).

³¹ Voir Objectif 6 des ODD : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/water-and-sanitation/>

- en particulier, cette cible renforce la prise en compte des attentes et besoins spécifiques des femmes en matière d'AEPHA. Cette attention particulière portée aux besoins des femmes et des filles s'inscrit dans le cadre du 6^e ODD³² ;
- en promouvant l'adoption de meilleurs comportements hygiéniques, elle contribue à améliorer la situation sanitaire au Bénin et s'articule donc avec la cible 2 relative à la santé ;
- par une approche GIRE, elle contribue à une utilisation plus rationnelle des ressources en eau (« l'eau paie l'eau ») et à une réduction de la pollution de l'eau (« le pollueur paie ») grâce à un travail de sensibilisation et de responsabilisation à la base ;
- elle permet au Bénin de répondre à ses obligations en matière d'environnement dans le cadre de la convention de Rio sur la diversité biologique (CBD).

2.2.4. CIBLE STRATÉGIQUE COMMUNE 4 : Contribuer à un développement rural respectueux de l'environnement et basé sur le modèle d'agriculture familiale, garantissant la sécurité alimentaire et permettant aux ménages de vivre dignement de leurs activités rurales et agricoles.

Comme l'indique l'ACC Bénin, le secteur agricole et de l'élevage procure du travail à 75 % de la population active et représente 36 % du PIB national. Malgré les potentialités de ce secteur, il reste confiné dans son caractère traditionnel peu productif et très peu compétitif et est peu adapté aux nouvelles réalités climatiques³³.

Pour faire face à ces problèmes, il importe que les modèles de développement préservent la structuration de l'économie rurale béninoise, et évitent de s'orienter vers d'autres modèles non-inclusifs. L'agriculture familiale est à même de nourrir la population béninoise et de fournir aux personnes vivant en milieu rural des moyens de vivre dignement. Partant de ce constat, les OSC, les AI et leurs partenaires accordent la priorité à l'évolution et à la professionnalisation d'**activités agricoles et rurales familiales et durables**, en travaillant avec les petits producteurs et autres acteurs de la chaîne de valeur ainsi que leurs organisations, et en accordant une attention particulière aux **femmes**. La pertinence de cette approche découle de divers éléments :

- elle s'inscrit dans les priorités soulignées par le Plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRA) au Bénin qui a retenu comme orientations centrales le respect de l'environnement ainsi que la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial et la promotion de l'entrepreneuriat agricole³⁴ ;
- de même, elle correspond à la vision du Fonds d'appui au développement des communes (FADeC) affecté à l'agriculture mis en place par le Gouvernement béninois, et qui s'aligne sur les défis majeurs du PSRA. Cet appui apporté aux communes témoigne également d'une volonté d'impliquer et de prendre en compte les priorités des autorités décentralisées et communautés locales dans le secteur de l'agriculture ;
- elle est en phase avec la stratégie de la coopération belge pour le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, qui précise que la Belgique « inscrit sa coopération agricole en soutien à *l'agriculture familiale en vue de contribuer à la sécurité alimentaire des populations et à une croissance économique durable [...]* » et qui met l'accent sur l'*empowerment* des femmes rurales³⁵. Cette vision s'inscrit dans le cadre stratégique de l'UE en matière de sécurité alimentaire³⁶ ;
- elle garantit l'implication et la participation des communautés et acteurs locaux dans la mise en œuvre d'une agriculture durable et adaptée au contexte, aux besoins et aux préoccupations des populations béninoises ;

³² *Idem*

³³ Voir ACC Bénin, pages 22-23 pour plus de détails.

³⁴ Voir ACC Bénin page 23 - MAEP, Octobre 2011, Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), République du Bénin, Cotonou

³⁵ Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement (2010), Note stratégique pour le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, approuvée par le Ministre de la Coopération au développement Charles Michel à Bruxelles le 26 octobre 2010

³⁶ Commission européenne (2010). Un cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire.

- elle permet d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages béninois en augmentant et sécurisant la production agricole et les revenus des petits producteurs, notamment les femmes ; s'inscrivant dans le cadre des priorités fixées par les ODD qui mettent l'accent sur les exploitants familiaux³⁷ ;
- en promouvant des techniques respectueuses de l'environnement et l'agro-écologie, cette approche permet de contribuer aux objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation et de résilience des populations les plus impactées par le dérèglement climatique. Elle s'inscrit donc dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat approuvé en décembre 2015 suite à la COP21³⁸ ;
- elle correspond aux préoccupations exprimées dans le Programme indicatif de coopération belge pour le Bénin (PIC) concernant le secteur de l'agriculture, lequel souligne l'importance d'œuvrer à « l'atténuation des risques dus aux variabilités climatiques »³⁹ ;
- elle répond au défi majeur pour le Bénin de l'accapement des terres et de l'accès à la terre pour les petits paysans (éleveurs compris), et pour les femmes en particulier ;
- elle participe au renforcement de la place et du rôle des femmes dans le secteur rural au Bénin, dans un contexte où les femmes rurales, bien que responsables de plusieurs spéculations économiques et de l'alimentation des ménages, ne sont pas suffisamment reconnues comme acteurs essentiels du développement endogène des communautés.

2.2.5. CIBLE STRATÉGIQUE COMMUNE 5A : Améliorer l'accès, la qualité et l'équité de l'enseignement à tous les niveaux (du maternel au supérieur), des possibilités d'apprentissage et de la culture.

La gratuité de l'accès à l'enseignement maternel et primaire ainsi que la prise en charge des frais d'inscription des filles au 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire ont permis d'améliorer la situation en matière d'accès à l'éducation de base et d'égalité filles-garçons au Bénin. Cependant, comme expliqué dans l'ACC Bénin⁴⁰, d'importantes disparités persistent et la qualité de l'enseignement est encore loin d'être optimale.

Pour atteindre leurs objectifs dans ce secteur, les OSC, les AI et leurs partenaires accordent la priorité à l'amélioration de la **qualité** et de l'**équité** en matière d'éducation et de culture (**accès, maintien et chances de réussite**) pour tous à tous les niveaux (avec un accent mis sur les plus vulnérables) ainsi qu'à l'amélioration de l'**adéquation formation-emploi** et de l'**insertion professionnelle**. Cette approche est pertinente pour diverses raisons :

- elle apporte une réponse au constat selon lequel, au Bénin, d'importantes disparités existent dans le secteur. En effet, les enfants les plus vulnérables (les filles, les plus pauvres, les populations rurales et les enfants avec des besoins spécifiques ou porteurs d'un handicap) n'ont pas les mêmes chances de parcours scolaire que les autres enfants. Ainsi, au Bénin, plus on avance dans le niveau d'études, moins les filles sont présentes à l'école⁴¹ ;
- en mettant notamment l'accent sur la formation et le déploiement des enseignants, elle aborde la problématique de la qualité de l'éducation qui, comme détaillé dans l'ACC Bénin, demeure insuffisante (presque deux élèves béninois sur trois ne maîtrisent pas les compétences normalement requises à chaque niveau de l'enseignement⁴²) ;
- en œuvrant dans le sens d'une éducation inclusive, de qualité et adaptée aux besoins du monde du travail, cette approche permet à l'éducation au Bénin de jouer son rôle de promoteur de l'égalisation des chances, de la mobilité sociale et d'insertion harmonieuse des individus dans leur environnement ;

³⁷ Voir Objectif 2.3 des ODD : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/hunger/>

³⁸ Par cet accord, la communauté internationale s'est fixé comme objectif de maintenir la hausse des températures « bien en deçà de 2 degrés » par rapport à l'ère pré-industrielle, et même d'essayer de rester sous la barre de 1,5 degré.

³⁹ Voir Ambassade de Belgique, Bureau de coopération au développement du Bénin, 2012, Dossier de base, Préparation Programme indicatif de coopération (PIC) 2013-2017, résumé exécutif, page xvii.

⁴⁰ Voir ACC Bénin, pages 25-27 notamment.

⁴¹ Voir plus de détails dans l'ACC Bénin.

⁴² Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC), 2004-2005, <http://www.confemen.org/le-pasec/>, consulté le 7 mai 2015

- elle prend en compte la thématique transversale de la protection de l'environnement, mise en exergue, notamment, dans les ODD et la stratégie belge de coopération au développement (en soutenant, entre autres, des campagnes de sensibilisation à la protection de l'environnement dans les écoles) ;
- elle contribue à répondre au défi majeur que doit relever le Bénin pour créer des opportunités d'emploi de qualité, en particulier pour les quelque 150.000 jeunes qui arrivent chaque année sur le marché de l'emploi. En effet, seuls 33 % des jeunes béninois ont un emploi rémunéré⁴³.
- en œuvrant dans le secteur de l'enseignement supérieur, elle contribue à développer des ressources humaines compétentes dans différents secteurs de la société⁴⁴. Et ce, en particulier, grâce au soutien aux établissements publics, qui produisent la majorité des élites scientifiques, technologiques, sociales et politiques du pays ;
- elle s'inscrit dans la perspective des États généraux de l'éducation⁴⁵ du Bénin qui ont identifié l'enseignement primaire et la composante de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) comme les deux premières priorités de l'État béninois ;
- elle est en phase avec la note stratégique pour le secteur de l'éducation de la coopération belge qui concentre ses appuis sur l'éducation de base et sur les enseignements technique et professionnel, et qui cible l'équilibre entre l'accès, l'équité et la qualité⁴⁶ ;
- elle correspond aux priorités établies par les ODD qui visent à (i) faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès, sur un pied d'égalité, à un enseignement primaire, secondaire et professionnalisant de qualité, et à (ii) « augmenter considérablement le nombre de *jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi*, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat »⁴⁷ ;
- en favorisant la production et la diffusion de biens et services culturels, cette approche constitue un levier économique pour le pays et contribue à la protection de l'environnement ; les ressources culturelles étant illimitées et non polluantes. Vu le foisonnement des initiatives dans le secteur culturel au Bénin, une telle approche répond également aux préoccupations de la société civile autour d'une création artistique riche et porteuse de sens.

2.2.6. CIBLE STRATÉGIQUE COMMUNE 5B : Garantir et améliorer l'accès à la connaissance, améliorer la qualité de la recherche et de l'enseignement avancé, et stimuler l'innovation par le renforcement des capacités locales afin de contribuer au développement.

Comme indiqué dans l'ACC Bénin⁴⁸, la situation universitaire et d'enseignement supérieur est très dynamique au Bénin avec une importante croissance des effectifs, le développement (peu contrôlé) du secteur privé ainsi que la création d'universités, instituts, facultés dans des villes de province. L'université d'Abomey Calavi (UAC) est le principal référent du réseau académique béninois. Les écarts qualitatifs et quantitatifs entre facultés sont énormes. Les universités publiques principales connaissent des périodes d'agitation et de grève, mais conservent un rôle clé dans le secteur de l'éducation supérieure et de la recherche. Dans ce contexte, l'appui des OSC/AI belges (en particulier les fédérations des établissements d'enseignement supérieur) vise principalement à susciter des **changements institutionnels, technologiques (accès à l'information) et pédagogiques** majeurs. Divers éléments justifient les approches reprises sous la cible 5B consacrée à la recherche :

⁴³ UNDP, [http://www.africa.undp.org/content/dam/rba/docs/Programme%20Documents/Benin%20CPD%202014-2018%20\(fr\).pdf](http://www.africa.undp.org/content/dam/rba/docs/Programme%20Documents/Benin%20CPD%202014-2018%20(fr).pdf), consulté le 25 mai 2015

⁴⁴ Voir ACC p. 90: contributions aux défis nationaux dans les différents secteurs, grâce à une amélioration de l'éducation, de la recherche et des services à la société.

⁴⁵ Suite à la tenue des États généraux de l'éducation en octobre 1990 et à l'adoption du Document cadre de politique éducative en janvier 1991, le Gouvernement du Bénin a entrepris une vaste réforme de son système éducatif.

⁴⁶ Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement (2013), Note stratégique pour le secteur de l'éducation.

⁴⁷ Voir Objectif 4 des ODD : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/education/>

⁴⁸ Voir notamment ACC Bénin pages 27 et 95.

- cette cible contribue au développement de nouvelles connaissances et savoir-faire déterminants pour trouver des solutions aux défis locaux et globaux dans les différents secteurs⁴⁹. Cette cible contribue donc activement à l'atteinte des autres cibles décrites dans ce CSC ainsi qu'à la réalisation des dimensions transversales ;
- elle joue un rôle central dans la stimulation et la diffusion d'innovations⁵⁰ et correspond, dès lors, au 9^e ODD qui vise à « renforcer la *recherche scientifique* [...] notamment en encourageant l'*innovation* et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement [...] »⁵¹ ;
- elle répond à la nécessité de créer des emplois durables et adaptés aux besoins de la société au Bénin, en particulier pour les jeunes (voir cible 5.I) ;
- en soutenant les établissements publics (universités, Centre béninois de recherche scientifique et technique (CBRST) et centres spécialisés), cette cible contribue au développement du pays dans la mesure où (i) ces établissements réalisent la plupart des recherches fondamentales, appliquées et en service à la société et (ii) la plupart des cadres techniques, administratifs, publics, privés et associatifs du pays y sont formés.

2.2.7. CIBLE STRATÉGIQUE COMMUNE 6 : Renforcer les capacités des populations béninoises à subvenir à leurs besoins et à accéder à leurs droits fondamentaux grâce à la promotion d'une approche d'économie sociale centrée sur l'humain et sans discrimination.

Comme expliqué dans l'ACC Bénin, le pays est confronté à des défis de taille en matière d'accès au marché du travail, de respect des droits syndicaux, de protection sociale et de lutte contre le travail des enfants⁵². Par ailleurs, la grande majorité de la population économiquement active au Bénin (avec une surreprésentation des femmes, des jeunes, des personnes peu scolarisées et handicapées) dépend de l'économie informelle, synonyme d'emploi précaire et de violations du droit du travail.

Pour faire face à cette situation, les OSC, les AI et leurs partenaires accordent la priorité au renforcement, à la base, d'une **participation** et d'une **responsabilisation** effective **des communautés et de leurs structures représentatives** dans le secteur de l'économie sociale et du travail décent, en mettant l'accent sur l'**entrepreneuriat durable** et la lutte contre les **discriminations**. La pertinence de cette cible découle de divers éléments :

- elle favorise l'implication des acteurs locaux et des publics concernés, renforçant ainsi la pérennité des projets en matière d'économie sociale et de travail décent, leur pertinence par rapport au contexte local et leur appropriation par la population ;
- elle contribue au développement d'une société plus égalitaire au Bénin et s'inscrit, ainsi, dans la lignée des ODD qui visent à « garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, *un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale* »⁵³ ;
- elle renforce la place de la femme dans la société et son autonomie en lui permettant de générer un revenu, source d'émancipation et d'amélioration des conditions de vie, pour elle-même et sa famille ;
- elle est en phase avec la cible développée pour le secteur de l'agriculture (voir point 2.2.4), qui met l'accent sur les petits producteurs et l'entrepreneuriat en milieu rural ; en défendant l'accès aux services financiers, aux facteurs de productions et aux marchés pour ces (très) petites entreprises ;
- elle participe à une meilleure structuration et organisation des communautés et OSC actives dans ce secteur, et contribue ainsi à accroître la proportion d'emplois formels et à garantir les droits des travailleurs ;
- elle correspond aux priorités établies par le 8^e ODD, à savoir la promotion de « politiques axées sur le développement qui favorisent *des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la*

⁴⁹ Voir ACC Bénin page 90

⁵⁰ Voir ACC Bénin page 89.

⁵¹ Voir Objectif 4 des ODD : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/education/>

⁵² Voir ACC Bénin, pages 27-28.

⁵³ Voir Objectif 8 des ODD : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/economic-growth/>

créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel »⁵⁴ ;

- elle promeut des modes de production et une croissance économique durables et respectueux de l'environnement, s'inscrivant dans le cadre du Programme Pays pour la promotion du travail décent au Bénin (2010-2015), qui fixe comme priorité « la promotion d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes en milieu urbain par *le développement d'entreprises durables* »⁵⁵.

2.2.8. CIBLE STRATÉGIQUE COMMUNE 7 : **Aspects transversaux** à toutes les thématiques, dans l'optique de contribuer à la construction d'une société béninoise démocratique, où chaque citoyen – hommes, femmes et enfants – a accès à ses droits fondamentaux et à une vie digne et épanouie, dans un environnement préservé.

Comme l'indique l'ACC Bénin⁵⁶, plusieurs aspects transversaux transcendent les cibles énoncées ci-dessus. Les OSC/AI de ce CSC accordent la priorité, conformément à la définition de la pertinence au développement, à la prise en compte transversale du **genre**, de **l'environnement** et des **TIC**, ainsi qu'à la promotion des **partenariats inclusifs** entre les différents acteurs impliqués dans le développement **au Bénin et dans la région**. En effet :

- ces priorités correspondent à l'accent mis par la Coopération belge au développement sur les thématiques du genre et de l'environnement dans le cadre d'une politique de développement durable et inclusive⁵⁷ ;
- les inégalités encore très présentes en matière de genre au Bénin aux niveaux social, économique et politique⁵⁸ appellent à une prise en compte de cette problématique à tous les échelons de la société et dans les interventions menées par les OSC/AI dans le pays ;
- comme déjà souligné plus haut, la protection de l'environnement constitue un enjeu majeur de la société béninoise⁵⁹ et une priorité à l'échelle internationale (voir notamment la COP21). Les ODD mettent l'accent sur cette thématique et invitent à « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions »⁶⁰ ;
- la note de politique belge sur le développement international pour 2016 indique que « la politique belge de développement entend s'investir dans l'utilisation des *technologies numériques* comme levier de développement ⁶¹ ». Cette priorité correspond aux nouvelles perspectives qu'offrent la forte croissance de l'utilisation des services mobiles ces dernières années au Bénin, qui se caractérise par un taux de pénétration du mobile de 92 % en 2014 ⁶² ;
- cette priorité s'inscrit également dans les ODD qui visent à « accroître nettement l'accès aux *technologies de l'information et de la communication* et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020 »⁶³ ;
- la volonté de réaliser toutes les interventions sur base de partenariats efficaces entre les gouvernements, les autorités décentralisées, le secteur privé et la société civile répond à la préoccupation de l'ODD 17 et s'inscrit dans le cadre de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide⁶⁴.

⁵⁴ *Idem*

⁵⁵ Ministère du Travail et de la Fonction Publique (2010), Programme Pays pour la promotion du Travail Décent au Bénin, 2010-2015

⁵⁶ Voir notamment ACC Bénin page 81.

⁵⁷ Voir notamment Service public fédéral affaires étrangères, commerce extérieur et coopération au développement, Arrêté royal du 25 avril 2014 concernant la subvention des acteurs de la coopération non gouvernementale, **et** Ambassade de Belgique, Bureau de coopération au développement du Bénin (2012), Dossier de base, Préparation Programme indicatif de coopération (PIC) 2013-2017, **et** Chambre des Représentants de Belgique (2014), Exposé d'orientation politique, Coopération au développement, 14 novembre 2014.

⁵⁸ Voir ACC Bénin, pages 12 et 15 notamment.

⁵⁹ Voir ACC Bénin, pages 15-16 notamment.

⁶⁰ Voir Objectif 13 des ODD : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/climate-change-2/> + objectifs 11, 12, 14 et 15.

⁶¹ Chambre des Représentants de Belgique (2015), Note de politique générale, Développement international, Agenda numérique, 6 novembre 2015, 3^e session de la 54^e législature, page 8.

⁶² <http://www.afriqueitnews.com/2015/10/06/mobile-money-benin-vise-12-dutilisateurs-2019/>

⁶³ Voir Objectif 9 des ODD : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/infrastructure/>

⁶⁴ Voir Objectif 17 des ODD : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/globalpartnerships/>

3. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE COMPLÉMENTARITÉS ET SYNERGIES⁶⁵

Cibles ou approches	SYNERGIES/COMPLÉMENTARITÉS	Entre OSC et/ou AI	Entre OSC/AI et autres acteurs internationaux	Entre OSC/AI et coopération belge
Au niveau transversal				
T R A N S V E R S A L	Les OSC/AI échangeront sur les bonnes pratiques et les expériences et partageront des informations au sujet d'une ou plusieurs des 6 cibles spécifiques.	x	x	x
	Des OSC/AI conduiront des actions de plaidoyer au sujet d'une ou plusieurs des 6 cibles spécifiques.	x	x	
	Les OSC/AI visant le même public dans une même zone se concerteront en vue de réaliser des interventions en commun (économies d'échelle).	x	x	
	Les AI/OSC travaillant avec le(s) même(s) partenaire(s) collaboreront davantage et coordonneront leurs interventions.	x	x	x
	Des OSC/AI échangeront entre eux des résultats d'études, d'évaluations, de recherches-actions et de travaux de recherche (pour stimuler la valorisation et l'utilisation de ces résultats).	x	x	x
	Des OSC/AI travaillant dans des thématiques communes ou complémentaires réaliseront des études, recherches scientifiques et recherches-actions en commun.	x		x
	Des OSC/AI travaillant dans des thématiques communes ou complémentaires réaliseront en commun des documents de planification , des plans stratégiques , des documents de capitalisation ou des évaluations d'impact des programmes.	x	x	

⁶⁵ Les synergies/complémentarités reprises ici sont davantage détaillées dans le chapitre 10 de l'ACC Bénin.

Des OSC/AI échangeront des informations pratiques pour favoriser les échanges et synergies entre eux (possibilités de stages, missions, formations, etc.).	x	x	x
Des OSC/AI partageront des cartographies pour appuyer la formulation et mise en œuvre de projets par d'autres OSC/AI (notamment des cartographies des communes ou au niveau de la localisation des patients, des établissements de soins, des sites agricoles, etc.)	x		
Des OSC/AI organiseront des réunions et/ou missions conjointes avec divers acteurs (pour éviter la démultiplication des réunions/missions).	x	x	
Des OSC/AI animeront des formations au profit d' autres OSC/AI, de leurs partenaires et/ou de leurs groupes cibles (appui méthodologique).	x	x	
Des visites d'échange seront organisées entre les équipes de terrain des OSC/AI et/ou leurs partenaires ou bénéficiaires.	x		
Des OSC/AI mèneront des actions conjointes pour le renforcer des réseaux d'OSC/AI .	x		
Des OSC/AI mettront en commun des ressources matérielles (locaux, véhicules, équipements, etc.) et/ou des ressources humaines (partage des services de support, comme la comptabilité, la GRH, etc.).		x	x
Des OSC/AI mettront à disposition des stagiaires, étudiants ou volontaires en appui à d'autres OSC/AI et collaboreront pour renforcer leur encadrement .	x		
Les AI/OSC se coordonneront pour entretenir un dialogue suivi avec le bureau de coopération à Cotonou et la DGD .	x		x
Les OSC/AI participent au processus des ACC et CSC et se coordonnent pour en assurer le suivi.	x		x
Des AI/OSC développeront des synergies opérationnelles et informatives avec des réseaux, cadres de concertation et plateformes aux niveaux local, national et international dans différents secteurs.	x	x	
Les OSC/AI partageront entre eux des informations sur les partenariats qu'ils développent avec des OSC régionales (Afrique de l'Ouest).		x	

Au niveau des cibles spécifiques				
1F	Des OSC/AI mèneront des actions complémentaires en matière de sensibilisation à la déclaration des naissances, de traite des enfants et de mariages forcés.	x	x	x
2	Des OSC/AI partageront des informations pratiques au sujet de formations en santé et échangeront les expertises et compétences des différents acteurs impliqués dans ces formations.	x		
2B-2I	Des OSC/AI collaboreront et mèneront des actions conjointes en faveur de la création de services de kinésithérapie dans les hôpitaux qui n'en disposent pas.	x		
2C	Des OSC/AI collaboreront en vue d'améliorer l'environnement technique et sanitaire des hôpitaux.		x	x
2D	Des OSC/AI développeront des synergies/complémentarités pour renforcer la formation et les compétences du personnel de santé.	x	x	x
2D	Des OSC/AI organiseront en commun des missions médico-chirurgicales (formations pratiques et échange de savoir-faire entre spécialistes).		x	
2-3H	Des OSC/AI échangeront des informations et/ou développeront des interventions complémentaires entre le volet eau/assainissement et le volet santé (comme, par exemple, des campagnes de promotion et de sensibilisation dans le secteur de la santé et de l'hygiène).	x		x
4D	Collaboration pour la mise en place de filières agricoles.	x		
5a	Des OSC/AI mutualiseront leurs ressources, outils, équipements et/ou technologies pour enrichir le curriculum de formation des étudiants.	x		
5aH-I	Des OSC/AI diffuseront des contacts professionnels culturels envers les OSC/AI menant des actions de sensibilisation et/ou de communication des résultats des projets de coopération.	x		
5a-5b	Des OSC/AI actifs dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche collaboreront pour stimuler les synergies et complémentarités entre le secteur académique et les autres OSC/AI (notamment via des rencontres entre des chercheurs/professeurs et les OSC/AI).	x		
5b	Des OSC/AI développeront des synergies/complémentarités dans le domaine de la recherche académique et partageront des informations sur les bourses disponibles.	x		

7A	Des OSC/Al échangeront sur les bonnes pratiques et les expériences et partageront des informations au sujet de la thématique du genre et de sa prise en compte dans les projets de développement.	x	x	
7B	Des OSC/Al échangeront sur les bonnes pratiques et les expériences et partageront des informations au sujet de la protection de l'environnement, de la lutte et de l'adaptation au changement climatique .	x		
7B	Des OSC/Al mèneront en commun ou de manière complémentaire des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et à la biodiversité.	x		
7C	Des OSC/Al échangeront sur les bonnes pratiques et les expériences et partageront des informations au sujet du recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC) , de l'innovation et du transfert de technologies.	x	x	x

4. LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACC	Analyse contextuelle commune
ACNG	Acteur de la coopération non gouvernementale
ADG	Aide au développement Gembloux
AEPHA	Approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement
AGR	Activité génératrice de revenu
APEFE	Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur
CDE-B	Chaîne de l'espoir Belgique
CEC	Coopération Éducation Culture
CRB	Croix-Rouge de Belgique
CSC	Cadre stratégique commun
CTB	Coopération technique belge
DBA	Défi Belgique Afrique
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FADeC	Fonds d'appui au développement des communes
FBR	Financement basé sur les résultats
FBSA	Fonds belge de sécurité alimentaire
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
HI	Handicap International
IAP	Institut des Affaires Publiques
IdP	Iles de Paix
IMT	Institut de médecine tropicale
IRSNB-CEBioS	Institut royale des sciences naturelles de Belgique - Capacités pour la biodiversité et le développement durable
LC	Louvain Coopération au Développement
LD	Louvain Coopération au développement
MdM	Médecins de monde
MSV	Médecins sans vacances
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONGI	Organisation non gouvernementale internationale
OSC/AI	Organisations de la société civile/Acteurs institutionnels
OWW	Oxfam Wereldwinkels
RAMU	Régime d'assurance maladie universelle
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UAC	Université d'Abomey-Calavi
UE	Union européenne
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
VECO	Vredeseilanden
VIA-DB	VIA Don Bosco

VLIR-UOS	Vlaamse Interuniversitaire Raad – Universitaire OntwikkelingsSamenwerking
VSF	Vétérinaires sans frontières
VSF	Vétérinaires Sans Frontières
VVSG	Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten
WBI	Wallonie-Bruxelles International

ANNEXE : LISTE DES ORGANISATIONS PARTICIPANTES AU CSC BÉNIN 2016

OSC/AI	RESPONSABLE	EMAIL
ADG	Stéphane Contini	stephane.contini@ong-adg.be
APEFE	Forsans Nathalie	n.forsans@apefe.org
ARES	Marc Poncelet	marc.poncelet@ulg.ac.be
Médecins Sans Vacances	Katleen Cuypers	katleen.cuypers@azv.be
Chaîne de l'espoir Belgique	Lise Vandendriesche	lise.vandendriesche@chaine-espoir.be
Croix-Rouge de Belgique Communauté francophone	Bruno Malbrouck	bruno.malbrouck@croix-rouge.be
Défi Belgique Afrique (DBA)	Loffet François	francois@ongdba.org
Handicap International	Mylène Pepin / Grégory Doucet	mpepin@handicap-international.org
Iles de Paix	Stéphanie Laloux	stephanie@ilesdepaix.org
Institut des Affaires Publiques	Mathieu Daniel	mathieu.daniel@iap-Belgique.org
Instituut voor Tropische Geneeskunde	Bouke De Jong	bdejong@itg.be
Koninklijk Belgisch Instituut voor Natuurwetenschappen- CEBioS programma	Luc Janssens De Bisthoven	ljanssens@naturalsciences.be
Louvain Coopération au Développement	Vincent Henin	vhenin@louvaincooperation.org
Médecins du Monde	Anne-Laure Bouchet	Anne-Laure.Bouchet@medecinsdumonde.be
Memisa	Frank De Paepe	Frank.De.Paepe@memisa.be
Oxfam-Wereldwinkels	Atti Tchabi	atti.tchabi@oww.be
Plan Belgique	Miek Roegiers	miek.roegiers@planbelgie.be
Protos	Johan Slimbrouck	johan.slimbrouck@protos.ngo
Vétérinaires Sans Frontières	Amadou Sayo	a.sayo@vsf-belgium.org
VIA Don Bosco	Maïka Denys	maika.denys@viadonbosco.org
VLIR-UOS	Koen De Koster	koen.dekoster@vliruos.be
Vredeseilanden	Christ Vansteenkiste	christ.vansteenkiste@vredeseilanden.be
VVSG	Karliën Gorissen	karlien.gorissen@vmsg.be
C.E.C.	Dominique Gillerot	dominique@cec-ong.org
CODEART	Roger Loozen	roger.loozen@codeart.org
UVCW	Isabelle Compagnie	isabelle.compagnie@uvcw.be
Africalia	Dorine Rurashitse	dorine.rurashitse@africalia.be